

Crise de la COVID-19 : la mondialisation en question

TAOUILT Karim ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Maître de conférences classe « A », Faculté de droit et des sciences politiques, membre du Laboratoire de recherche sur l'effectivité de la norme juridique, Université de Bejaia, 06000 Bejaia, Algérie

Email : karimtaouilt@gmail.com

BERRI Noureddine ⁽²⁾

⁽²⁾ Maître de conférences classe « A », Faculté de droit et des sciences politiques, membre du Laboratoire de recherche sur l'effectivité de la norme juridique, Université de Bejaia, 06000 Bejaia, Algérie.

Email: berri_ndz@yahoo.fr

Résumé :

La mondialisation est mise à rude épreuve par la crise sanitaire mondiale causée par le coronavirus. De ce fait, la réflexion de sa refondation est désormais engagée. La Covid-19 a démontré les limites d'une mondialisation à deux vitesses, celle qui profite aux puissances mondiales et celle qui marginalise une majorité de la population pauvre.

Mots clés :

Mondialisation, covid-19

Date de soumission: 29/07/2020, Date d'acceptation: 12/08/2020, Date de publication: 31/08/2020

Pour citer l'article:

TAOUILT Karim, BERRI Noureddine, " Crise de la COVID-19: la mondialisation en question ", RARJ, Vol 11, n°02 (Numéro Spécial), 2020, pp. 719-726.

Disponible sur: <https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/72>

L'auteur correspondant : TAOUILT Karim, karimtaouilt@gmail.com

أزمة الكوفيد 19: العولمة على المحك

الملخص:

تأثرت العولمة بسبب الأزمة الصحية العالمية المرتبطة بفيروس كورونا، ونتيجة لذلك، بدأ التفكير في إعادة تأسيسها لتحقيق الفعالية في محاربة الأزمات الاقتصادية والاجتماعية. لقد أظهرت أزمة فيروس كورونا حدود عولمة ذات سرعتين، إحداهما تفيد القوى العالمية والأخرى تقوم على تهميش غالبية سكان العالم.

الكلمات المفتاحية:

العولمة، كوفيد-19.

Covid-19 crisis : globalization in question

Abstract :

Globalization is being strained by the global health crisis caused by the coronavirus. As a result, thinking began to recover. Covid-19 has shown the limits of a two-speed globalization, one benefiting world powers and the other marginalizing the majority of the poor population.

Keyword :

Globalization, Covid-19.

Introduction

La crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de la COVID-19 a remis au goût du jour le débat sur la mondialisation. Ce débat oppose ceux qui pensent que la mondialisation économique, par la libéralisation des échanges et des investissements, crée des richesses et de la croissance qui bénéficient à toute la population mondiale, d'une part, et ceux qui, au contraire, estiment que cette mondialisation basée sur la logique libérale profite aux plus riches et accroît les inégalités à un double niveau national et mondial.

En tout état de cause, ce bel édifice, qui est la mondialisation, est aujourd'hui mis à rude épreuve par un facteur non économique (facteur sanitaire : coronavirus). Celui-ci fera, certainement, couler beaucoup d'ancre à l'avenir quant à la révision des fondements de cet édifice. La question se pose dès à présent quant à la refondation des relations économiques internationales, doit-on évoquer une remise en cause de la mondialisation ? Ou doit-on parler carrément d'un coup d'arrêt de la mondialisation ? Ou plutôt repenser simplement les fondements de la mondialisation pour intégrer les aspects liés à la santé et à l'environnement ?

Pour aborder ces questions, il est judicieux dans un premier temps, de démontrer comment la mondialisation actuelle peut favoriser les crises sanitaires mondiales comme celle d'aujourd'hui liée au coronavirus (I), pour se pencher, ensuite, sur les aspects à repenser de la mondialisation pour que cette dernière soit bénéfique pour tous, que ça soit sur le plan économique ou sur le plan social (notamment sanitaire) (II).

I - La mondialisation : un phénomène propice pour les crises sanitaires mondiales

On est d'avis que la mondialisation actuelle est de type capitaliste basée sur *une logique propre intimement liée aux déterminants de la reproduction du capitalisme à l'échelle mondiale. Consacrant la dominance de la sphère de production capitaliste et donc de la libre action planétaire de la loi du profit* »¹, cette logique, comme l'a démontré la crise sanitaire actuelle liée au coronavirus, est un phénomène qui favorise l'avènement et la propagation rapide des épidémies à l'échelle mondiale (A), et qui affaiblit l'action des Etats contre ces dernières (B), menaçant de ce fait le droit à la santé des populations à travers le monde (C).

A- La mondialisation : un accélérateur de la pandémie Covid-19

Mis à part le paludisme, qui se transmet par l'intermédiaire d'un moustique, les épidémies que connaît le monde actuellement ont un mode de transmission interhumain. De ce fait, les interactions sociales favorisent la propagation des virus et des maladies infectieuses objet de ces épidémies, donc plus ces interactions sont

¹- R. Boudjema, « La mondialisation : concept et réalité », *Cahiers du CREAD*, n°61, 3^{ème} trimestre 2002, p.50.

importantes, plus le risque de déclenchement et de large diffusion sera fort et vice-versa².

La pandémie actuelle de la covid-19 a démontré que la mondialisation facilite la propagation des virus du fait de la libéralisation des échanges basée sur la libre circulation des biens et des personnes qui est un facteur d'accélération de la contagion, ajouté à cela l'accélération du rythme des épidémies³. En effet, la mondialisation économique a été le principal élément du processus général de mondialisation au cours des dernières décennies⁴ ; elle se caractérise par l'ampleur et le volume des flux transfrontières et le développement accéléré du commerce international du fait de la libéralisation des échanges et la suppression des barrières douanières.

Cet état de fait a eu un impact direct sur l'ampleur et l'étendue des interactions sociales qui sont devenues intenses et mondiales. Cette situation est favorisée aussi par le développement des moyens de transport (aériens et maritimes), de communication, l'encouragement et le développement du tourisme de masses.

A l'heure d'une circulation rapide des biens et des personnes, les risques de crises sanitaires se multiplient. Ce qui explique qu'en dépit des efforts déployés par les autorités chinoises pour l'endiguer, la propagation du coronavirus a été presque immédiatement internationale, voire mondiale⁵. En effet, en l'espace de quatre mois, le virus a atteint simultanément les quatre principaux continents (l'Asie, l'Europe, l'Amérique et l'Afrique). Il est important de rappeler que les États sont affectés par la mondialisation, leur capacité de contrôle des flux transfrontaliers étant particulièrement diminuée⁶.

De ce fait, le contexte actuel de mondialisation accroît substantiellement le niveau du danger sur la santé publique mondiale.

B- La mondialisation : un facteur d'affaiblissement de l'action des États en matière sanitaire

La crise sanitaire mondiale liée à la COVID-19 a mis à nu l'égoïsme des États. En effet, au moment où certains d'entre eux consacrent des moyens d'envergure pour lutter contre cette épidémie, le reste du monde est laissé dans une situation précaire, notamment les pays les plus pauvres de la planète.

Il faut reconnaître que la mondialisation, censée apporter des bienfaits pour tous, n'a été bénéfique, enfin de compte, qu'aux pays déjà développés et riches, et n'a pas

² - O. Vilaça, « Ce que les épidémies nous disent sur la mondialisation », publié le 21 octobre 2007 sur : <http://cafe-geo.net/archives-vox-geographica/>, consulté le 27/05/2020 à 16h10.

³ - J. Borrell, « Le monde d'après est déjà là », *Politique étrangère*, Vol. 85, N°2, 2020, p.2. Article visible sur :

https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/covid-19_le_monde_dapres_est_deja_la.pdf

⁴ - D. Woodward et al., « Mondialisation et santé : un cadre pour l'analyse et l'action », *Bulletin de l'organisation mondiale de la santé*, recueil d'articles n°6, 2002, p.37

⁵ - S. Jean, « L'épidémie de Covid-19 est aussi une crise de la mondialisation », in *The Conversation*, 6 mars 2020.

⁶ - D. Bolduc, A. Ayoub Green, *La mondialisation et ses effets : revue de littérature*, université de LAVAL, QUEBEC, CANADA, Novembre 2000, p.93

profité aux pays pauvres ; elle a, au surplus, accentué les inégalités et privé une partie très importante de la population mondiale de l'accès aux soins et du droit à la santé.

La mondialisation, dans sa configuration et sa logique actuelles centrées sur le marché et le profit, privilégie l'apport financier et monétaire dans une perspective individualiste, ce qui produit un affrontement certain entre le « droit à la santé » et le « marché de la maladie »⁷. En effet, cet affrontement on le vit dans le contexte épidémique actuel, on peut citer l'exemple qui a suscité des réactions au plus haut sommet des Etats, et particulièrement en France, concernant le futur vaccin du laboratoire pharmaceutique Sanofi contre la COVID-19. Pour rappel, ses réactions font suite aux déclarations d'un des responsables de Sanofi, assurant que « *les Américains auront le droit à la plus importante précommande, parce qu'ils ont pris un risque pour financer ces recherches avant les autres, dès le mois de février* »⁸.

En réactions à ces déclarations, la Présidence française a estimé que les propos du responsable de Sanofi ont « *ému tous ceux qui travaillent [contre le virus], à commencer par le Président de la République* », tout en expliquant que « *ce vaccin doit être un bien public mondial, extrait des lois du marché* »⁹.

A cet effet, le pouvoir Français considère aujourd'hui que la crise actuelle « *bat les cartes de la mondialisation et remet en cause les fondements du libre-échange, tels que définis au XIX^e siècle* ».

C- La mondialisation : une entrave à l'accès au droit à la santé

La mondialisation a affecté l'action de l'Etat en matière sanitaire en général et contre l'épidémie de la COVID-19 en particulier. Elle a contribué à la réduction drastique des budgets publics alloués au secteur de la santé, et ce sous prétexte de rationalisation des dépenses publiques, en estimant que ce secteur n'est pas productif, ce qui a provoqué un manque terrible de moyens humains et matériels dans les hôpitaux publics, particulièrement les lits de réanimation et les respirateurs, d'une part. D'autre part, la logique de la mondialisation, basée sur la libéralisation des échanges et des investissements, a amplifié la dépendance de la majorité des pays vis-à-vis de la Chine pour l'importation de certains produits, notamment les masques et les tenues de protection, et ce à cause de la délocalisation de la production¹⁰.

La mondialisation, telle que décrite *supra*, et étant un accélérateur de certaines crises comme celle liée au covid-19, appelle à repenser ses fondements.

⁷ - J.-C. Fritz, « La « mise en jeu » de la santé par la mondialisation », *santé publique*, vol. 15, n°3, 2003, p.262

⁸ - Déclaration du Britannique Paul Hudson (agence Bloomberg), en sa qualité de directeur général du laboratoire pharmaceutique Sanofi le 13 mai 2020., cité par , C. Pietralunga et A. Tonllier, « Le vaccin relance le débat sur la souveraineté », *in Le Monde*, Samedi 16 Mai 2020, p.6.

⁹ - *Ibid.* Sur le sujet des biens publics mondiaux, voir *infra* (II. B.)

¹⁰ - Certains estiment que la chine produit 50% de la production mondiale des masques et des tenues de protection et 90% de la pénicilline consommée dans le monde. Voir, J. Borrell, « Le monde d'après est déjà là », *op. cit.*, p.4.

II- Repenser la mondialisation !

La mondialisation, en termes sanitaires, est que la santé dans un Etat donné intéresse et influence la santé chez un Etat voisin ou à des milliers de kilomètres de distance.

Cette mondialisation « *est loin d'être un long fleuve tranquille* »¹¹. De nature économique, ce bel édifice est totalement perturbé par un facteur non économique : un facteur de nature sanitaire : la Covid-19.

En 2007, un auteur prédisait que si une crise de cette nature surviendra, « *il s'agira, en premier lieu, d'une catastrophe sanitaire et sociétale majeure. Nos sociétés développées ont en effet refoulé, loin dans leur mémoire, le souvenir et la peur des grandes épidémies et de leur cortège de souffrances ;*

il s'agira, en second lieu, d'une crise économique et géopolitique qui risque de bouleverser les équilibres nationaux et mondiaux, et partant, d'altérer sérieusement la pérennité économique de bon nombre d'entreprises, si elles ne prennent pas garde de s'y préparer »¹². C'est désormais chose faite. De ce fait, la question de démondialiser ou re-mondialiser, au sens de repenser la mondialisation n'est plus pourquoi, mais comment ? La notion de crise au niveau mondial n'est plus seulement économique mais aussi sanitaire, d'où l'impératif d'opter pour une nouvelle politique mondiale de santé (A) qui puisse prendre en compte d'autres impératifs surgis avec l'apparition du coronavirus (B).

A- Pour une nouvelle politique mondiale de la santé

Il faut d'emblée affirmer que la pandémie a, en partie, démondialiser l'économie. En effet, outre les restrictions à la liberté de circulation des personnes, le marché mondial des produits est fortement impacté¹³. L'échec de l'organisation mondiale de la santé (OMS) dans le traitement de la crise sanitaire appelle une nouvelle politique globale de la santé. Cette nouvelle politique nécessite l'effort de tous les membres de cette Organisation, et l'effort solitaire d'un Etat serait vain. Dans le même sillage, des équilibres (*politiques*) entre les puissances au sein de l'Organisation doivent être trouvés. Le retrait des USA parmi les membres de l'Organisation « en pleine crise sanitaire » ainsi que le gèle de sa participation financière au profit de l'Organisation,

¹¹ - R. Delcorde, « Repenser la mondialisation à la lumière du Coronavirus », Les Echos, 16 1vril 2020

¹² - W. Kluwer, « Pandémie grippale : actes des colloques sur la menace pandémique », Haut Comité pour la Défense civile (HCDC), éd. la Lettre Sentinel, oct. 2007, du même auteur, « Les effets possibles d'une pandémie grippale : l'approche épidémiologique (Ch. II) », Semaine Sociale Lamy, N° 1406, 29 juin 2009, dans le même sens, voir, C. Gibert, « Les crises sanitaires de grande ampleur : un nouveau défi ? », Institut national des hautes études de sécurité (INHES), éd. doc. fr, avr. 2007.

¹³ - A l'exemple du marché mondial de l'automobile. Une voiture ordinaire contient des pièces détachées provenant de plus de 35 pays différents ; les industries disposent de plusieurs sous-traitant éparpillés dans plusieurs pays ; une évolution menacée par le coronavirus qui touche le cour de l'industrie mondiale. Voir, F. Longlet, « Le Coronavirus peut-il déconstruire la Mondialisation ? », Propos RTL-Edito, <https://www.rtl.fr/actu/conso/le-coronavirus-peut-il-deconstruire-la-mondialisation>, Avril, 2020.

qui représente le quart du budget global de celle-ci, montre, non seulement la fragilité de l'Organisation et l'égoïsme des puissances mondiales mais aussi à quel point la santé mondiale est menacée. Ce déséquilibre¹⁴ accroît aujourd'hui la course des puissances mondiales pour être les premiers servis au cas où un vaccin serait mis dans le commerce par les géants pharmaceutiques. Un déséquilibre qui ne prend guère en compte les besoins mondiaux en termes de produits de lutte contre cette pandémie.

En effet, le coronavirus dévoile avec encore plus d'acuité le fossé entre le Nord et le Sud. Ainsi, une profonde réforme attend l'OMS dans laquelle tous les Etats peuvent être entendus en cas de crise sanitaire majeure. Ce serait très intéressant de voir naître une nouvelle organisation dépassant le cadre onusien pour lutter efficacement et, surtout, équitablement contre les pandémies telle que le coronavirus qui sévit encore aujourd'hui.

Au début de la crise sanitaire, l'OMS a certes, diffusé plusieurs documents contenant un message d'avertissement aux gouvernements quant aux risques du virus sur la sante mondiale. Préférant une stratégie interne, les Etats destinataires de ces documents ignoraient qu'une action collective (avec la réponse de tous les membres) est beaucoup plus efficace contre une pandémie¹⁵. Aussi, certains moyens de lutte contre les épidémies doivent être mis en valeur en les élevant au rang de biens publics mondiaux.

B- Pour une redéfinition des biens publics mondiaux

L'Union européenne a, sur le plan agricole, opté très tôt pour une politique agricole commune (PAC) à tous les Etat membres de l'Union qui a pour objectif primaire d'augmenter la productivité du secteur agricole et garantir la sécurité alimentaire¹⁶. N'est-il pas le moment adéquat, après la réforme de l'OMS, d'opter pour une Politique sanitaire commune (PSA) au sein de l'organisation, où des produits de santé doivent être redéfinis pour un meilleurs accès aux populations les plus démunies.

Au début de la pandémie du Covid-19, les Etats les plus puissants manquaient cruellement de masques (bavettes) et de gèle hydro-alcoolique, pourtant produits de base de prévention contre toute sorte de virus épidémique. Comme les vaccins, les moyens de prévention et de lutte contre le coronavirus doivent être élevés au rang de biens publics mondiaux. En effet, parallèlement à la mondialisation *des virus*, les moyens de lutte contre les pandémies doivent être aussi mondialisés.

¹⁴ - Le Président Américain accuse l'OMS de s'être «*trompée sur beaucoup de choses*», d'avoir critiqué sa réponse à la pandémie, et d'être «*très centrée sur la Chine*». V. A. Guilbaud, « La crise du coronavirus appelle une OMS plus puissante », Journal Libération du 16-04-2020, <https://www.liberation.fr/debats/>. Au moment où le monde a besoin d'une réponse coordonnée et forte face à la pandémie, l'OMS est devenue une scène de règlement de compte entre les USA et la Chine, ce qui affaiblit l'action de l'organisation.

¹⁵ - On parlera, peut être, d'une véritable organisation intergouvernementale quand l'OMS n'aura pas à négocier son entrée dans un territoire donné à cause d'une épidémie, ou encore quand ses directives auront une force contraignante.

¹⁶ - Cf. S. Matelly et B. Nivet, *L'Europe peut-elle faire face à la mondialisation ?*, La documentation Française, 2015, p. 167 et s.

La notion de bien public est apparue à l'échelle internationale au début des années 1990. Avec l'accroissement de la globalisation économique, il était logique de transposer cette notion développée au niveau national comme justification à la coopération internationale¹⁷. La notion est essentiellement développée en matière économique. Les biens publics sont définis comme « *l'ensemble des biens accessibles à tous les États qui n'ont pas nécessairement un intérêt individuel à les produire* »¹⁸, c'est dire que ces biens revêtent un caractère universel. Une monnaie d'échange internationale, les moyens de préservation de la couche d'ozone, en matière environnementale, ou encore la réduction du gaz à effet de serre, sont considérés comme biens publics mondiaux. Outre la coopération internationale, un auteur insiste sur le fait que la gestion des biens publics mondiaux suppose bien souvent de prendre en compte une importante dimension inter-temporelle ; « *Qu'il soit question de l'effet de serre (...) ou des grandes campagnes d'éradication de maladies endémiques comme la variole ou le sida, les dommages à combattre et les solutions à apporter dépendent de stocks s'accumulant en longue période. (...)* »¹⁹. Pour permettre l'accès des plus démunis aux moyens de lutte contre les pandémies, l'OMS doit prendre en compte la proposition du PNUD quant à la catégorisation des biens publics mondiaux avec la concentration sur les vaccins et les autres moyens de lutte²⁰ en les élevant au rang de biens publics mondiaux.

Conclusion

De ce qui précède, il est permis de dire que la configuration actuelle de la mondialisation favorise l'avènement et la propagation rapide des épidémies d'une part, et affaiblit l'action des Etats en matière de santé publique, notamment dans les pays en développement, d'autre part, chose qui va, sans doute, accroître le danger sur la santé de la population mondiale, d'où la nécessité de repenser les fondements et les mécanismes de la mondialisation pour permettre la prise en considération des aspects liés à la santé des populations en particulier, et aux questions sociales et environnementales en général.

¹⁷ - Cf. H. Bourguinat, « Quand les biens « publics » deviennent « globaux » », *Sociétal*, n° 39, 1er trimestre 2003.

¹⁸ - C. Kindleberger, « *International public goods without international government* », *American Economic Review*, n° 76, 1, 1986.

¹⁹ - H. Bourguinat, « Quand les biens « publics » deviennent « globaux » », *Ibid.*

²⁰ - Le PNUD regroupe les biens publics mondiaux en trois catégories : les biens publics naturels (ex. biodiversité) ; biens publics d'origine humaine (connaissances scientifiques) ; la troisième dénommée « résultats politiques globaux » (la paix, la santé...). V. « L'application du concept de bien public à l'échelle internationale », Rapport du sénat français, 2003, www.senat/rap/r03-233/r03-23320.html, consulté le 20 juin 2020.